

Coalition Avenir Québec : où sont les personnes en situation de handicap dans sa plateforme électorale?

La Confédération des personnes handicapées du Québec (COPHAN) a examiné les engagements électoraux rendus publics à ce jour par la Coalition Avenir Québec (CAQ), ainsi que les principales mesures récentes de son gouvernement susceptibles d'avoir un effet sur les personnes en situation de handicap.

La situation de la CAQ se distingue de celle des autres partis : au pouvoir depuis 2018, elle présente des engagements pour un prochain mandat, mais son bilan gouvernemental des huit dernières années constitue également un élément pertinent pour évaluer la portée des orientations qu'elle propose pour 2026.

Transport adapté

Le transport adapté a fait l'objet de plusieurs interventions du gouvernement au cours des dernières années. Les enjeux identifiés concernent notamment le financement, les disparités territoriales, le rôle des municipalités et des MRC, l'accessibilité des différents modes de transport, la pénurie de main-d'œuvre, la formation du personnel et l'organisation générale des services.

Pour les personnes en situation de handicap, le transport constitue une condition importante de l'autonomie, de l'accès à l'emploi et aux services ainsi que de la participation sociale.

En 2025, le gouvernement a annoncé 468,9 millions de dollars pour le Programme de soutien au transport adapté pour la période 2025-2027. Les modifications annoncées comprennent notamment une augmentation de certains plafonds d'aide, une aide particulière pour certains territoires, des mesures favorisant l'interconnexion entre les organismes de transport adapté ainsi que le passage de 35 à 40 heures de la plage minimale hebdomadaire de service.

Le Comité consultatif sur le transport des personnes en situation de handicap a par ailleurs identifié différentes pistes concernant notamment la gouvernance du transport adapté, la formation des chauffeurs et la modernisation de la politique d'admissibilité.

Ces mesures constituent des éléments du bilan gouvernemental. Dans le contexte de l'élection 2026, la question est maintenant de savoir comment la Coalition Avenir Québec entend traduire ces travaux et les recommandations formulées en

engagements électoraux concernant la mobilité des personnes en situation de handicap, la disponibilité des services et leur équité sur l'ensemble du territoire québécois. Nonobstant l'investissement précité, le programme de soutien au transport adapté souffre encore d'un sous-financement chronique qui ne permet pas de donner les services requis par les personnes en situation de handicap. La CAQ doit donc ajuster à la hausse le budget disponible pour ce programme.

Soutien à domicile et autonomie

Le soutien à domicile constitue un enjeu particulièrement important pour les personnes en situation de handicap.

En janvier 2026, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec a présenté la politique *Mieux chez soi*, qui prévoit notamment la modernisation de l'allocation autonomie à domicile, la possibilité de rémunérer certaines personnes proches aidantes, l'amélioration de la rémunération de la main-d'œuvre en aide à domicile, une bonification du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique ainsi que différentes mesures visant à élargir les services offerts à domicile.

Pour la COPHAN, la question ne porte toutefois pas uniquement sur le nombre de services ou d'heures de soutien disponibles. Elle concerne également la conception même du soutien à domicile et la prise en compte des réalités différentes des populations auxquelles il s'adresse.

Les besoins d'une personne vieillissante en perte d'autonomie et ceux d'une personne en situation de handicap plus jeune peuvent nécessiter des approches différentes. Pour de nombreuses personnes en situation de handicap, le soutien à domicile ne vise pas seulement le maintien dans le milieu de vie : il constitue un moyen d'exercer leur autonomie, de poursuivre des études, d'occuper un emploi et de participer pleinement à la vie sociale et communautaire.

La COPHAN et le milieu des personnes en situation de handicap réclament ainsi une approche du soutien à domicile qui distingue davantage les besoins liés au vieillissement de ceux des personnes en situation de handicap en quête d'autonomie. La politique *Mieux chez soi* maintient plutôt ces différentes réalités à l'intérieur d'un même cadre général, largement orienté vers le vieillissement.

En mai 2026, le gouvernement a par ailleurs annoncé un million d'heures supplémentaires de soutien à domicile, accompagné d'une bonification récurrente

de 22 millions de dollars. Cette mesure vise notamment les personnes âgées, les personnes en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap.

L'inclusion explicite des personnes en situation de handicap parmi les populations visées constitue un élément à relever. Elle ne répond toutefois pas, à elle seule, à la question de savoir si les services sont conçus et organisés en fonction de leurs réalités particulières et de leur objectif d'autonomie et de participation sociale.

Dans le contexte de la plateforme électorale 2026, la question devient donc la suivante : la Coalition Avenir Québec entend-elle maintenir une approche commune du soutien à domicile ou proposer une approche permettant de répondre distinctement aux besoins des personnes en situation de handicap?

Le Programme d'adaptation de domicile : après la réouverture, quel financement?

Le Programme d'adaptation de domicile (PAD) constitue un outil important pour permettre aux personnes en situation de handicap d'adapter leur milieu de vie à leurs besoins et de favoriser leur autonomie à domicile.

Les nouvelles inscriptions au programme ont été suspendues à compter du 1^{er} avril 2025. En juillet 2026, le gouvernement a annoncé leur reprise à compter du 12 août 2026. Cette réouverture permet donc à de nouvelles personnes de présenter une demande après une interruption de plus de seize mois.

Le gouvernement indique également avoir consacré un investissement de 88 millions de dollars au programme en 2025 et 2026. Cette somme a notamment permis de poursuivre le traitement des dossiers dont l'admissibilité avait déjà été confirmée pendant la suspension des nouvelles inscriptions.

La reprise du programme répond à un besoin immédiat, mais elle soulève également la question de son financement à plus long terme. Cette question prend une importance particulière compte tenu de l'évolution du programme. Le montant maximal de l'aide financière pouvant être accordée pour certaines adaptations est passé de 16 000 \$ à 50 000 \$, permettant la réalisation de travaux plus importants, mais augmentant également les besoins financiers potentiels du programme.

Pour les personnes en situation de handicap qui doivent adapter leur domicile, la continuité et la prévisibilité du programme sont aussi importantes que son

existence. Une réouverture des inscriptions ne règle donc pas, à elle seule, la question de la capacité du programme à répondre durablement à la demande.

Dans le contexte de la plateforme électorale 2026, la question est de savoir quel financement récurrent la Coalition Avenir Québec entend consacrer au PAD au cours d'un prochain mandat afin de répondre aux besoins, de réduire les délais et d'éviter qu'une nouvelle interruption des inscriptions ne devienne nécessaire.

La COPHAN suivra particulièrement les engagements qui seront pris à cet égard, notamment en prévision des prochains exercices budgétaires.

Logement accessible, logement avec soutien et risque d'itinérance

Le logement apparaît également dans les mesures gouvernementales récentes, mais de manière moins développée sous l'angle spécifique des besoins des personnes en situation de handicap.

En avril 2026, le gouvernement du Québec a annoncé, avec le gouvernement fédéral, le financement de près de 865 logements abordables, dont plus de 390 logements de transition ou avec services de soutien. Les personnes en situation de handicap figurent explicitement parmi les populations auxquelles certains de ces projets sont destinés, avec notamment les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et les personnes ayant des besoins complexes en santé mentale.

Ces mesures font ressortir au moins trois enjeux : l'accès à des logements financièrement abordables, l'accès à des logements accessibles, adaptables et répondant aux besoins des personnes en situation de handicap ainsi que la disponibilité de services de soutien permettant le maintien en logement.

Nous ne relevons toutefois pas, à ce stade, d'engagement électoral global de la CAQ portant spécifiquement sur l'accroissement de l'offre de logements accessibles et adaptables pour les personnes en situation de handicap.

Accès aux soins et aux services sociaux

Un autre enjeu concerne l'accès au réseau de la santé et des services sociaux.

La politique de première ligne annoncée en mars 2026 prévoit notamment de faire des CLSC une porte d'entrée territoriale dans le réseau et d'offrir une personne répondante chargée d'orienter les citoyens vers les services requis.

Cette orientation peut avoir une incidence importante pour les personnes en situation de handicap qui doivent souvent recourir à plusieurs services et intervenants. Le contenu recensé demeure toutefois général et les modalités permettant de répondre à leurs réalités particulières ne sont pas clairement développées.

Cette orientation peut donc faciliter l'accès au réseau, mais laisse ouvertes des questions concernant la continuité, l'intensité et l'adaptation des services aux besoins des personnes en situation de handicap.

Sécurité, violence et vulnérabilité particulière

Un enjeu moins visible, mais explicitement présent dans certaines mesures gouvernementales, concerne les personnes en situation de handicap victimes de violence.

En mai 2026, le gouvernement annonçait le financement de projets destinés aux victimes d'infractions criminelles. Le communiqué identifiait expressément les femmes en situation de handicap parmi les personnes particulièrement vulnérables auxquelles certaines interventions doivent être adaptées.

Il s'agit toutefois d'une mesure ciblée. Elle ne constitue pas, à elle seule, une politique globale concernant la prévention de la violence envers les femmes en situation de handicap, leur accompagnement et l'accessibilité des services qui leur sont destinés.

Inclusion et maintien en emploi

L'emploi constitue un autre secteur dans lequel il importe de distinguer les politiques générales de participation au marché du travail des mesures répondant spécifiquement aux obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap.

Le transport adapté constitue l'une des conditions permettant cette participation. Le gouvernement a lui-même reconnu le lien entre l'accès au transport, l'emploi et l'autonomie des personnes en situation de handicap, particulièrement en région.

La question de l'emploi ne peut toutefois être limitée au transport. Elle concerne également l'accès aux possibilités d'emploi, l'adaptation des milieux de travail, l'accompagnement des employeurs et des personnes, le maintien en emploi, les programmes d'employabilité, les entreprises adaptées ainsi que la représentation des personnes en situation de handicap au sein du secteur public.

Dans le contexte des orientations économiques et de main-d'œuvre présentées par la Coalition Avenir Québec, la question est donc de savoir quelle place sera accordée à l'inclusion et au maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

À ce stade, nous ne relevons pas dans la plateforme électorale 2026 de la CAQ une politique structurée qui regroupe ces différents enjeux et établit des objectifs spécifiques en matière d'inclusion et de maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Ce qui demeure peu présent

Les engagements électoraux et les mesures gouvernementales recensés touchent plusieurs enjeux importants pour les personnes en situation de handicap. Ils apparaissent toutefois principalement à travers différentes politiques sectorielles plutôt que dans une approche transversale de l'accessibilité, de l'autonomie et de la participation sociale.

Plusieurs enjeux demeurent peu présents ou ne font pas encore l'objet d'engagements électoraux clairement identifiables de la part de la CAQ : l'accessibilité universelle des bâtiments et des espaces publics, l'accessibilité numérique, l'adaptation et l'inclusion scolaires, l'accès aux aides techniques, le soutien financier et la lutte contre la pauvreté des personnes en situation de handicap, les disparités entre les différents régimes d'indemnisation, l'accès au transport collectif régulier, le développement de logements universellement accessibles, le soutien aux organismes de défense collective des droits ainsi que la participation des personnes en situation de handicap aux décisions publiques.

Pris dans leur ensemble, les engagements et les mesures recensés interviennent donc dans plusieurs secteurs importants, mais ne permettent pas encore de

dégager une vision transversale clairement formulée de l'accessibilité, de l'autonomie, de l'équité et de la pleine participation sociale des personnes en situation de handicap.

Notre constat général

L'analyse de la plateforme électorale 2026 de la Coalition Avenir Québec présente une particularité : elle ne peut être entièrement dissociée du bilan d'un parti qui exerce le pouvoir au Québec depuis 2018.

Au cours des dernières années, plusieurs mesures ont concerné directement les personnes en situation de handicap, notamment en matière de transport adapté, de soutien à domicile, d'adaptation de domicile, de logement et d'accès aux services. Certaines ont permis d'ajouter des ressources ou de modifier des programmes; d'autres soulèvent encore des questions quant à leur continuité, leur financement, leur accessibilité ou leur capacité à répondre aux réalités particulières des personnes en situation de handicap.

Le soutien à domicile et le Programme d'adaptation de domicile illustrent particulièrement cette situation. Dans le premier cas, la question demeure de savoir si les besoins des personnes en situation de handicap seront distingués de ceux associés au vieillissement et à la perte d'autonomie. Dans le second, la reprise des inscriptions au PAD ne règle pas encore la question de son financement récurrent et de sa capacité à répondre durablement à la demande.

Alors, où sont les personnes en situation de handicap dans la plateforme électorale de la Coalition Avenir Québec? Elles sont présentes dans plusieurs mesures et politiques sectorielles, mais une vision transversale permettant de relier l'accessibilité, l'autonomie, le logement, la mobilité, l'emploi, les services publics et la participation sociale demeure à préciser. Pour la COPHAN, les prochains engagements électoraux permettront donc non seulement d'examiner les nouvelles mesures proposées par la Coalition Avenir Québec, mais également d'évaluer comment celles-ci répondent aux enjeux qui demeurent après huit années d'exercice du pouvoir.